

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 52
DATE DE LA CONVOCATION	11/03/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/03/2021

OBJET :

Construction d'une station d'épuration à Sigoyer - Autorisation de Programme / Crédit de Paiement

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Thierry PLETAN procuration à M. Serge AYACHE, Mme Sylvie LABBÉ procuration à M. Daniel BOREL, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Françoise BERNERD procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Hervé COMBE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La station d'épuration de SIGOYER a été mise en service en 1964. Elle présente des dysfonctionnements et, est sous-dimensionnée pour faire face aux besoins de la population.

De plus, la commune de SIGOYER s'est lancée dans un projet de développement touristique. Ce projet comporte le renforcement des équipements d'accueil dans le secteur du col des Guérins pour offrir aux visiteurs des prestations de qualité.

La Communauté d'Agglomération et la mairie de SIGOYER envisagent la construction d'une nouvelle station pour accompagner le projet de développement de la commune et solutionner les dysfonctionnements qui pourraient compromettre la qualité du milieu naturel dans lequel se rejettent ses effluents.

Compte tenu de la nature du projet, de sa durée de réalisation et des sommes à engager, il vous est proposé de prévoir ce financement sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Ce mode de gestion, particulièrement utilisé sur des projets financièrement importants et de nature pluriannuelle, permet d'adopter l'opération d'investissement dans son ensemble et de définir l'échéancier et les modalités de mise en œuvre budgétaire pour chaque exercice concerné.

Les AP/CP permettent de n'inscrire, chaque année que les crédits qui seront dépensés au cours de l'exercice. La gestion budgétaire est ainsi mieux adaptée à la réalité de l'avancée du projet.

Concernant la construction de la station d'épuration de Sigoyer, le plan de financement global est le suivant :

Autorisation de programme :

Dépenses : 265 000.00 € HT
Ressources : 265 000.00 € HT

- Autofinancement : 79 500.00 €
- Subvention : 185 500.00 €

Les crédits de paiement correspondants sont les suivants :

CP 2021 :

Dépenses : 40 000.00 € HT
Ressources : 40 000.00 € HT

- Autofinancement : 40 000.00 €

CP 2022 :

Dépenses : 225 000.00 € HT

Ressources : 225 000.00 € HT

- Autofinancement : 39 500.00 €
- Subvention : 185 500.00 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget assainissement de chaque exercice concerné.

Décision :

Je vous propose aujourd'hui, sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 9 mars 2021 :

- Article 1 : de créer une autorisation de programme de 265 000.00 € HT pour la construction de la station d'épuration de Sigoyer.
- Article 2 : d'approuver le report des crédits de paiement non consommés d'un exercice sur l'autre.
- Article 3 : De voter le montant des crédits de paiement pour les exercices 2021 et 2022 tels que décrits ci-dessus.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 59

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 30 MARS 2021

Affiché ou publié le : 30 MARS 2021